

Exercice 2025 – compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des écritures comptables (mandats et titres de recettes) de l'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

Pour mémoire, le budget 2025 (après décisions modificatives) a été voté avec les équilibres suivants :

Fonctionnement : 17 366 252.53 euros

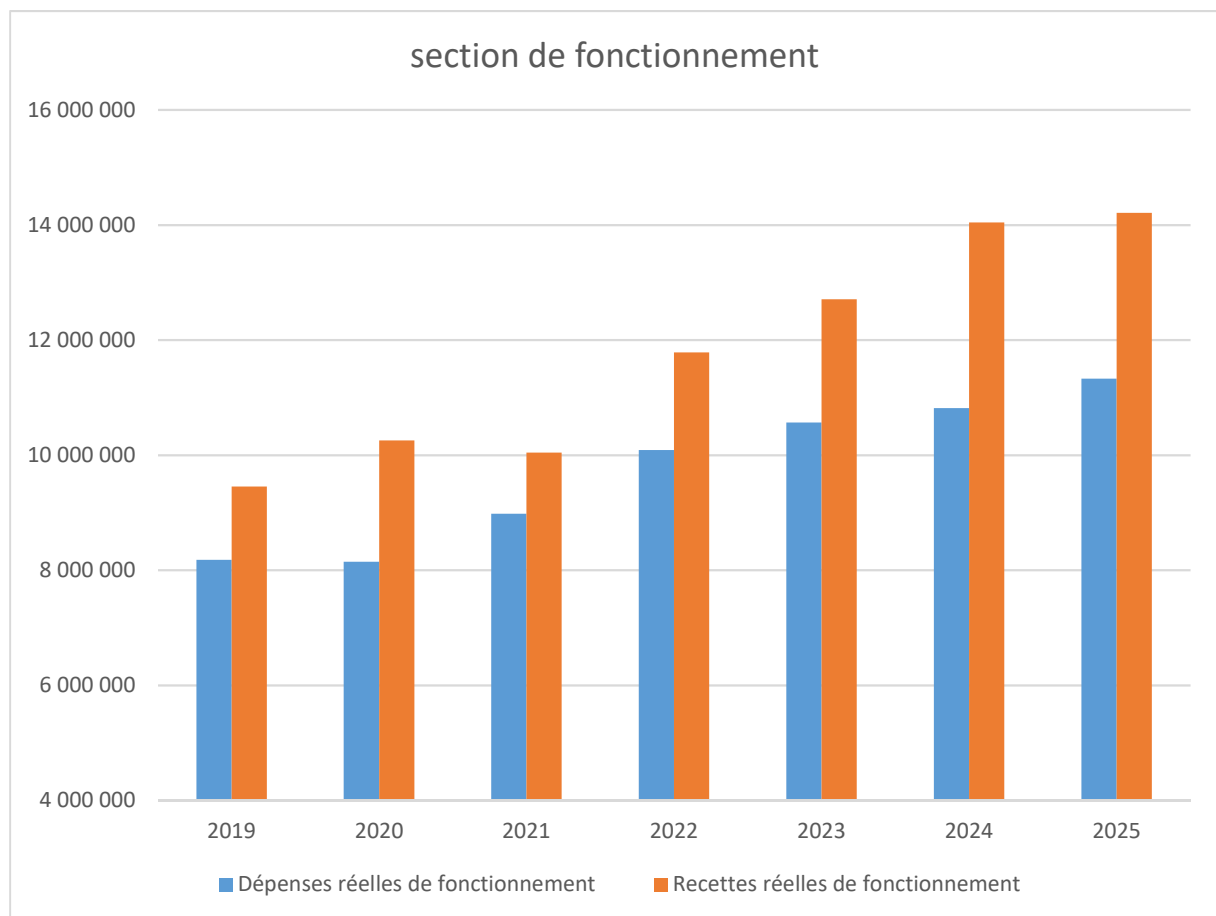
Investissement : 6 019 774.50 euros

L'exécution budgétaire 2025 se conclut de la manière suivante :

En section de fonctionnement

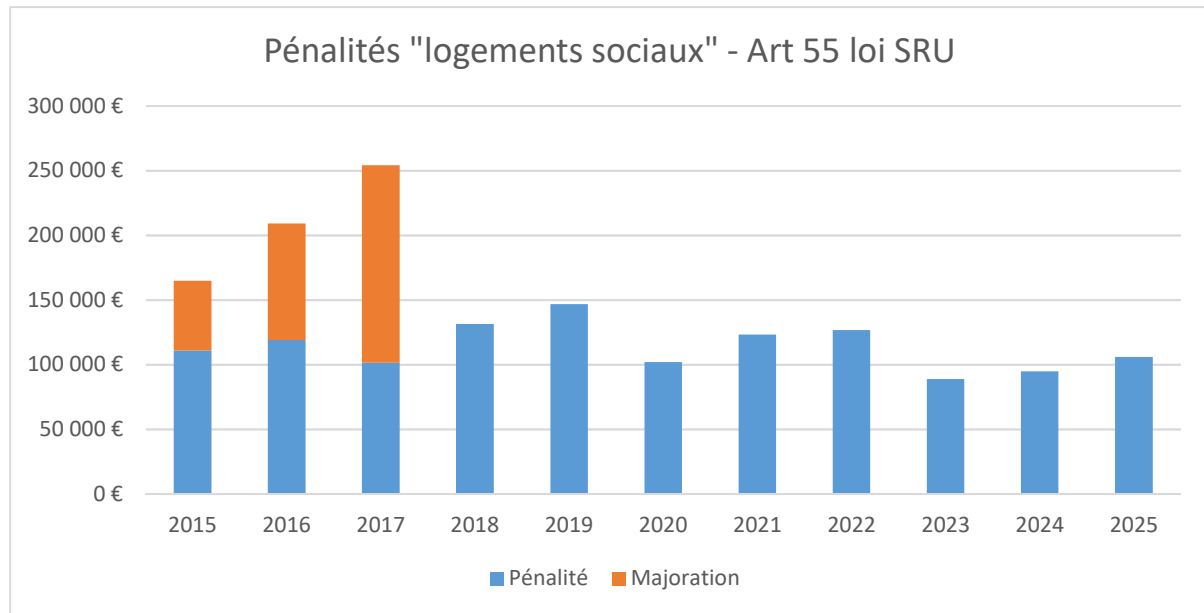
- **Dépenses : 13 126 023.66 euros**
- **Recettes : 15 135 126.95 euros**

La section de fonctionnement apparaît structurellement excédentaire concernant les opérations réelles mais les opérations d'ordre, notamment liées aux investissements réalisés, ont un impact sur le résultat global et l'équilibre de la section.



Les dépenses de la section de fonctionnement en détail (hors opérations d'ordre)

- ➔ Le chapitre 011 porte sur les charges à caractère général qui atteignent 2 952 694.27 euros. Le chapitre, voté pour 6 714 572.73 euros, prévoyait les dépenses liées aux compensations environnementales « la Garenque » qui n'ont pas encore été concrétisées.
- ➔ Le chapitre 012 concerne les charges de personnel qui atteignent 7 413 405.83 euros en ligne avec les inscriptions budgétaires. Ce chapitre a été impacté par des évolutions extérieures : SMIC, cotisations CNRACL, glissement-vieillesse-technicité
- ➔ Le chapitre 014 porte sur les atténuations de produits. Il s'agit pour l'essentiel de la pénalité SRU acquittée pour manque de logements sociaux.



Commentaires : de 2015 à 2017, la commune a été placée en situation de carence avec l'application d'une majoration de la pénalité. Ce n'est plus le cas depuis.

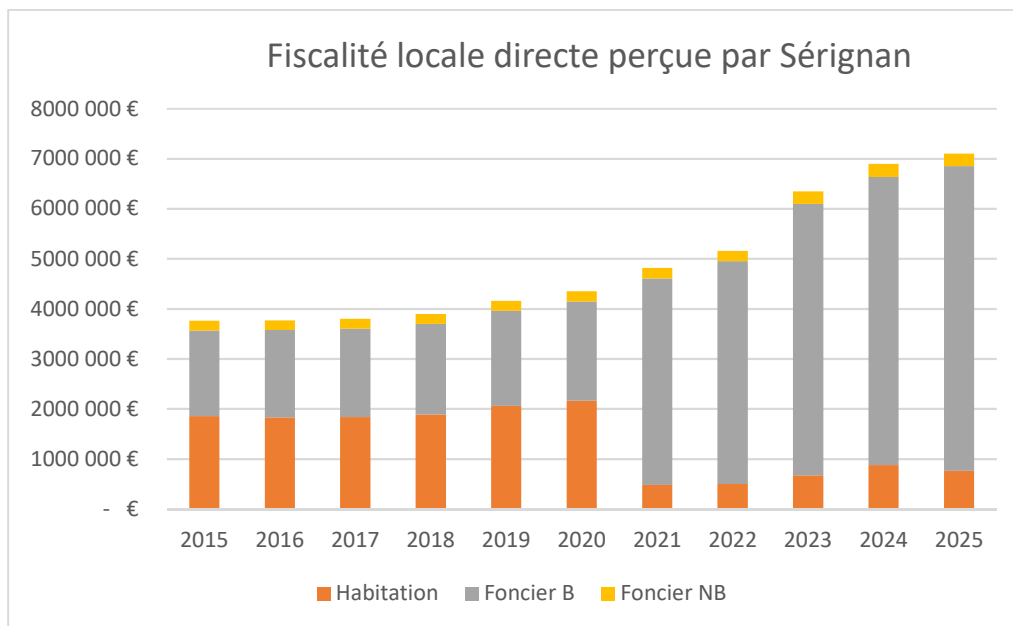
En outre, la particularité de Sérignan réside dans son développement qui augmente mécaniquement le nombre de logements sociaux à réaliser. Néanmoins, la commune poursuit ses efforts d'accueil mais surtout d'intégration des logements sociaux dans leur environnement.

- ➔ Le chapitre 65 concerne les charges de gestion courante (subventions versées, SDIS pour la défense incendie et les plages, indemnités d'élus, formation...). Les dépenses atteignent 812 816.20 euros.
- ➔ Le chapitre 66 porte sur les charges financières (principalement les intérêts de la dette) pour un montant total de 143 293.66 euros. L'impact du taux du livret existe mais reste limité car seul un quart des emprunts communaux est indexé sur celui-ci.
- ➔ Le chapitre 67 concerne les charges spécifiques comme les admissions en non-valeur par exemple. Il atteint 7 103.95 euros.
- ➔ Le chapitre 68 a porté sur des provisions à hauteur de 199 993 euros.

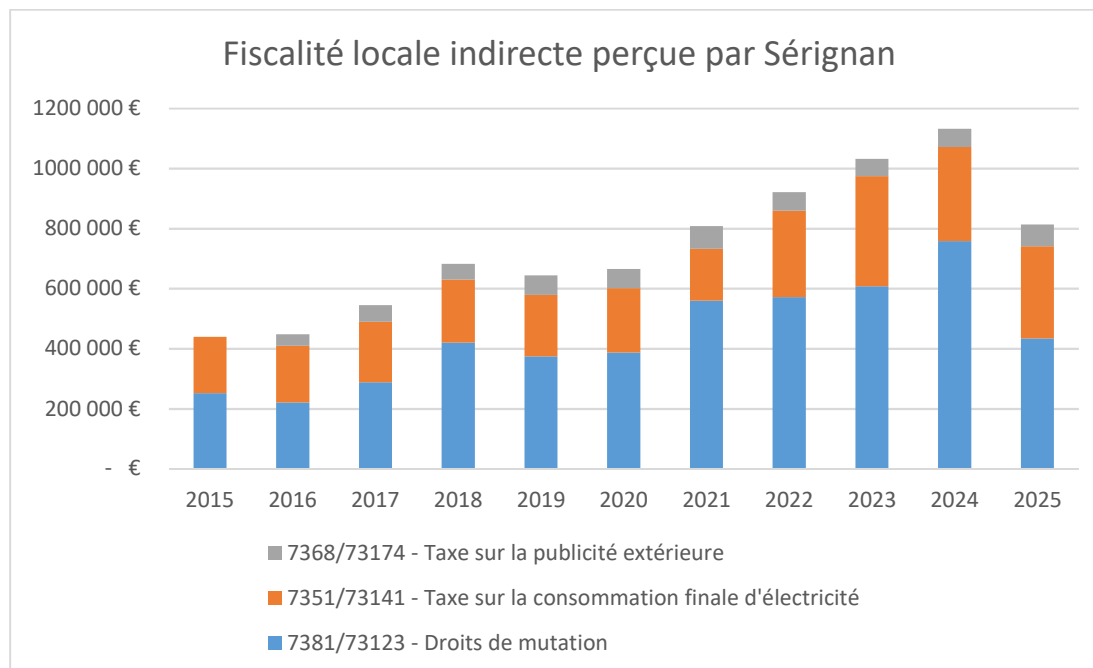
Les recettes de la section de fonctionnement en détail (hors opérations d'ordre)

- ➔ Le chapitre 013 porte sur les atténuations de charges pour un montant de 33 801.74 euros. Il s'agit des remboursements liés aux absences du personnel.
- ➔ Le chapitre 70 intègre les produits des services, concessions, redevances... il s'élève à 1 082 890.55 euros.
- ➔ Le chapitre 73 porte sur les impôts et taxes y compris l'attribution de compensation. Il atteint le montant de 9 370 499.18 euros. A noter, l'impact de la crise immobilière sur les droits de mutation (73123). Cet article atteint 434 225 euros.

Commentaires : Les produits issus de la fiscalité locale ont continué à être dynamiques indépendamment de la majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

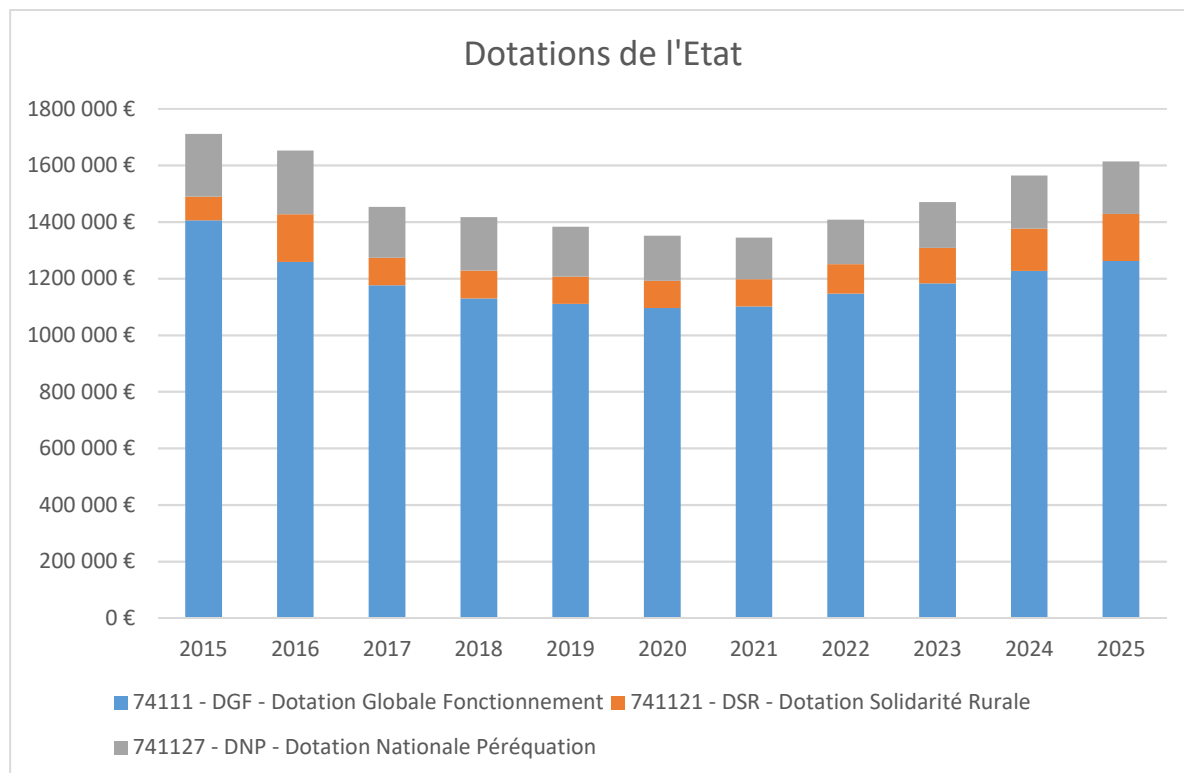


En matière de fiscalité indirecte, il est à noter l'impact de la crise immobilière des droits de mutation à titre onéreux, mais le dynamisme de la taxe sur la consommation finale d'électricité.



➔ Le chapitre 74 comprend l'ensemble des dotations et participations, principalement les dotations de l'Etat et les compensations liées aux exonérations de taxes locales. Le total s'élève à 2 555 294.66 euros.

Commentaires : Après des années de baisse continue et significative, les dotations augmentent de manière progressive depuis 2022.

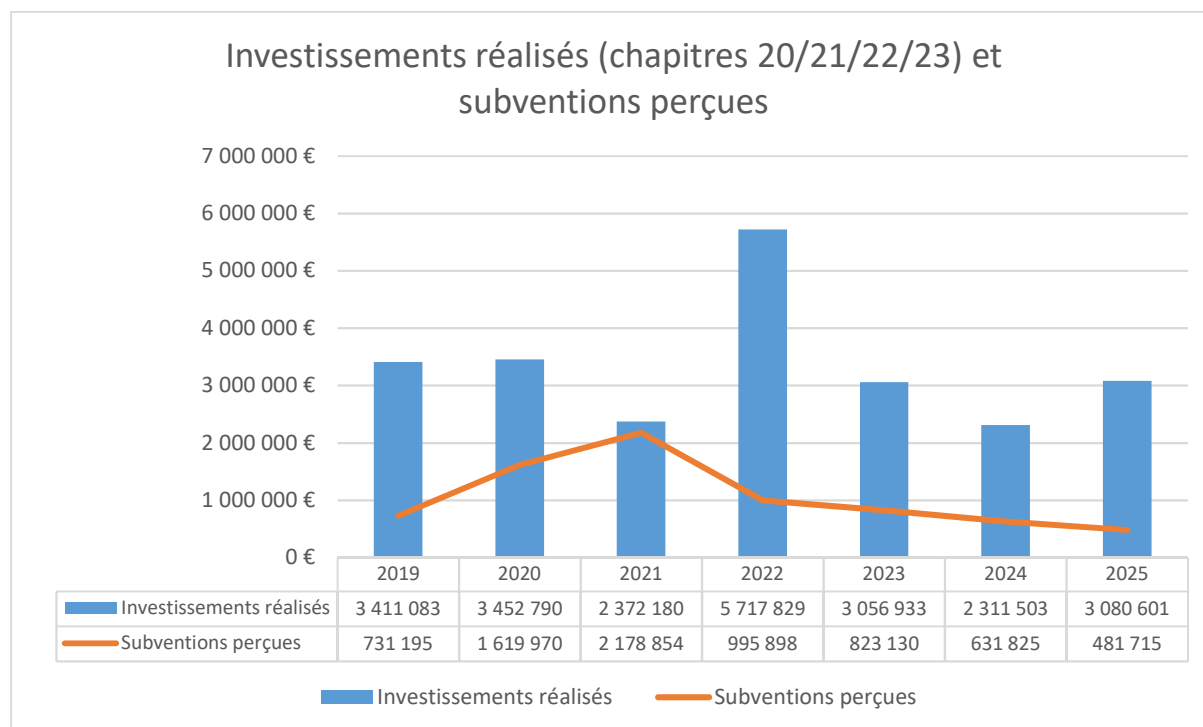


- ➔ Le chapitre 75 porte sur les autres produits de gestion courante, essentiellement les revenus des immeubles ou les indemnisations d'assurance pour un montant de 828 746.21 euros. A noter, sur l'exercice, l'indemnisation du sinistre du club house.
- ➔ Le chapitre 76 relatif aux produits financiers reste anecdotique à hauteur de 66.14 euros.
- ➔ Le chapitre 77 comptabilise les produits spécifiques comme les cessions pour 336 207.14 euros.
- ➔ Le chapitre 78 porte sur la reprise de provisions pour 15 000 euros.

En section d'investissement (hors restes à réaliser)

- Dépenses : 4 896 317.22 euros
- Recettes : 4 679 399.36 euros

Commentaires : la section d'investissement reste soutenue au fil des années. A noter que les subventions ne sont comptabilisées que lorsqu'elles ont été réellement perçues, avec des décalages réguliers.



Les dépenses de la section d'investissement en détail (hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser)

- ➔ Les chapitres 20/21/22 et 23 intègrent les opérations d'équipement pour un montant total (hors restes à réaliser) de 3 080 601 euros.

Dont principalement

- OP9342 - Matériel, outillage, mobilier : 233 222 euros
- OP9356 - Acquisitions de véhicules : 76 956 euros
- OP9383 - Acquisitions immobilières et foncières : 154 791 euros
- OP9517 - Stade AITA : 1 609 221 euros
- OP9520 - Informatisation des services : 26 867 euros
- OP9523 - Incendie et secours : 40 773 euros
- OP9535 - Aménagements bâtiments communaux : 90 956 euros
- OP9536 - Eclairage public : 158 199 euros
- OP9573 - Collégiale : 182 675 euros
- OP9611 - Matériel technique/scénique Cigalière : 45 500 euros
- OP9712 - Extension crèche : 19 662 euros
- OP9714 - Voiries et pistes 2024 : 65 454 euros
- OP9715 - Voiries et pistes 2025 : 169 185 euros
- OP9716 - Photovoltaïque : 51 127 euros

- ➔ Le chapitre 16 porte essentiellement sur le remboursement du capital des emprunts pour un montant total de 644 411.55 euros.

Les recettes de la section d'investissement en détail (hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser)

- ➔ Le chapitre 13 retrace l'ensemble des subventions perçues pour un montant total de 481 714.93 euros.
- ➔ Le chapitre 10 porte sur les dotations et fonds divers, dont l'éventuel excédent de fonctionnement capitalisé, pour un montant total de 2 614 928.74 euros. Pour mémoire, les communes perçoivent une fraction de la TVA (16.404% en 2024) qu'elles ont versée sur leurs investissements réalisés (en N-2 s'agissant de Sérignan).
- ➔ Le chapitre 16 correspond à des cautions.

En conclusion

Le résultat de l'exercice est donc le suivant :

En section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2025 : + 1 097 561.56 euros
- Report de l'exercice 2024 : + 911 541.73 euros
- Résultat cumulé : + 2 009 103.29 euros

En section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2025 : + 858 937.24 euros
- Report de l'exercice 2024 : - 1 075 855.10 euros
- Résultat cumulé : - 216 917.86 euros
- Restes à réaliser en dépenses : 538 860.84 euros
- Restes à réaliser en recettes : 294 444 euros

Exercice 2026 – affectation des résultats de l'exercice 2025

Sur ces bases, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats comme suit, étant précisé que la section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser en dépenses et en recettes, intégrés automatiquement dans le budget supplémentaire.

En section de fonctionnement

- Résultat 2025 : + 2 009 103.29 euros
- ➔ Affectation R002 (fonct) : 1 009 103.29 euros
- ➔ Affectation R1068 (invest) : 1 000 000 euros

En section d'investissement

- Résultat 2025 : - 216 917.86 euros
- ➔ Affectation D001 : 216 917.86 euros